

Comité Régional de Cyclisme de Lorraine

TROPHEE REGIONAL des JEUNES CYCLISTES
de LORRAINE

Cahier des charges

Ce document à pour but d'exposer les souhaits et recommandations de la commission jeunes du Comité Régional de Cyclisme de Lorraine. Les épreuves proposées ont pour but de préparer les jeunes Lorrains au Trophée de France des Jeunes Cyclistes (TFJC) et plus généralement de les préparer à participer à tous types d'épreuves en cyclisme traditionnel. Les manches du Trophée Régional des Jeunes Cyclistes (TRJC) sont aussi l'occasion de réunir le plus grand nombre de coureurs, le même jour sur une même compétition, favorisant leur détection en vue de leurs sélection. Ils sont aussi confrontés à des pelotons plus importants.

Le règlement général des écoles de vélo ([titre 09](#)) fait autorité sur les manche du TRJC.

Catégories concernées par le Trophée Régional des Jeunes Cycliste (TRJC) 2015:

<u>Catégories</u>	<u>Âges</u>	<u>Années de naissance (saison 2015)</u>
Pré-licenciés	4 - 5 et 6ans	2009 - 2010 - 2011
Poussins	7 et 8ans	2007 - 2008
Pupilles	9 et 10ans	2006 - 2005
Benjamins	11 et 12 ans	2004 - 2003
Minimes	13 et 14 ans	2002 - 2001

Pour les poussins et les pré-licenciés, les points marqués ne seront donnés qu'à titre indicatif à chaque épreuve mais il n'y aura pas de classement général cumulé, ces deux catégories n'étant pas sélectionnables pour le Trophée de France. Ils sont chaleureusement encouragés à concourir lors de ces rencontres.

Un classement des concurrents des catégories Pupilles à Minimes sera communiqué après chacune des épreuves.

Organisations:

Le TRJC comporte 3 manches + le championnat de Lorraine des école de vélo.

Les manches comptant pour le TRJC auront comme support, soit

- des compétitions habituellement organisées par les clubs Lorrains entre le mois d'avril et le début du mois de juin
- des compétitions spécialement mises sur pieds à cette occasion.

Le championnat de Lorraine sera organisé le 2ème dimanche du mois de juin.

Calendrier des manches du TRJC 2015

<u>Dates</u>	<u>Clubs organisateurs</u>	<u>Lieux</u>
19/04/15	C.C Sarrebourgeois	Sarrebourg
17/05/15	UC Barisienne	Bar le Duc
24/05/15	Union Cycliste Contrexéville-Mirecourt	Mirecourt
14/06/15	OMS Frouard CHAMPIONNAT DE LORRAINE	Frouard

Contenu des manches du TRJC 2015

Les manches du TRJC comporteront au moins trois épreuves majeures:

- 1 cyclo-cross.
- 1 épreuve de régularité.
- 1 épreuve de sprints ou vitesse.

D'autres épreuves pourront être ajoutées en fonction du timing de la journée.

L'épreuve de mécanique, disputée eu TFJC, sera à organiser pour une des catégories seulement par manche.

ARTICLE 1: Organisation des épreuves.

Les clubs organisateurs s'engagent à proposer des manifestations conviviales et doivent tout mettre en œuvre pour que les épreuves se déroulent dans de bonnes conditions. Une attention particulière sera portée sur la sécurité des coureurs, des accompagnateurs et du public, sur les circuits et aux abords.

Les clubs organisateurs auront la charge complète de l'organisation de la compétition, ils seront tenus de prévoir le matériel et les bénévoles nécessaires au bon déroulement des épreuves (ravitaillement, pointage, remise des dossards, assistance, etc...). Ils prévoiront aussi des arbitres en nombre suffisant. Les éducateurs des clubs participants pourront toutefois être mis à contribution pour aider les organisateurs (dans la mesure du possible, l'organisateur devra en faire la demande à l'avance).

Du matériel pourra être mis à disposition des organisateurs pour le bon déroulement des compétitions (matériel à réserver auprès de la commission jeunes, suivant disponibilités).

Avant le début des épreuves, les responsables d'équipes et les coureurs devront être clairement informés sur le déroulement de la compétition, le passage d'une épreuve à l'autre devra se faire sans temps morts mais aussi sans précipitation.

Une réunion de 5mn permet aisément de régler ce point.

Les classements seront donnés dans des délais raisonnables.

Les engagements seront gratuits et les dossards seront prêtés sans caution.

Sécurité: la réglementation oblige la présence de secours de première urgence sur le lieu de l'épreuve, (les éducateurs possédant le PSC1 ne pouvant se substituer à ce dispositif).

Sur les manches du TRJC, la Commission Jeunes à un rôle d'observateur, en vue de préparer la liste des coureurs susceptibles de participer au TFJC. Leur aide pourra être sollicitée pour conduire les épreuves, conseils.... Ils auront la charge d'établir les grilles de départ des épreuves de sprints en séries et ils participeront activement aux classements du TRJC.

ARTICLE 2: Arbitrage - Déroulement des épreuves.

Afin d'éviter toutes irrégularités et toutes contestations, la réglementation FFC en vigueur (titre 09) sera strictement appliquée pour tout ce qui n'est pas défini dans le présent cahier des charges.

Toutes les épreuves seront dirigées par un jury composé d'un arbitre officiel et d'au moins 2 éducateurs diplômés (dont 1 obligatoirement du club organisateur) et ayant de préférence reçu une formation « arbitre écoles de vélo » (ce jury pourra être complété par un arbitre stagiaire ou un jeune arbitre (15-17 ans) des clubs participants). En cas de litige les membres de la commission jeunes seront impérativement consultés afin de rendre une décision définitive.

Les épreuves sont identiques pour les garçons et les filles d'une même catégorie.

Seul le responsable de chaque équipes, désigné comme tel, pourra porter réclamation auprès du jury. Ce responsable devra s'identifier auprès des commissaires lors de la remise des dossards.

En cas d'entrave au règlement où le constat d'un comportement incorrect (du coureur ou d'un des proches, accompagnateurs, entraîneurs ou parents), le jury, après examen des circonstances, pourra appliquer une sanction **allant jusqu'à la mise hors course du ou des coureurs sur l'épreuve concernée**. Le jury fera part de sa décision lors de la remise des prix.

ARTICLE 3: Réglementation.

Le présent règlement devra être connu de tous les coureurs et animateurs/entraîneurs, ainsi que des accompagnateurs des jeunes coureurs. La participation à une épreuve du TRJC implique l'acceptation du présent règlement.

Développements et braquets:

Le développement est limité à 5,60m pour toutes les catégories pupilles et benjamins, il est limité à 7,01m pour la catégorie minimes. Ceci est valable pour les épreuves sur route, piste, sprint, vitesse et cyclo-cross. Idéalement, un contrôle de braquet sera fait avant chaque épreuve. Des contrôles inopinés pourront être faits à tous moments. Le blocage du/des dérailleurs est interdit.

Les changements de roues arrières ne seront admis qu'après accord du jury et nouveau contrôle de braquets. En cas de changement de roue arrière sur incident mécanique en cours d'épreuve, un contrôle de braquet devra être fait directement après le passage de la ligne d'arrivée avec la nouvelle roue.

Le coureur doit présenter un vélo propre et en parfait état de fonctionnement, répondant à la réglementation. Pour les épreuves de cyclo-cross, les VTT sont admis à condition de ne pas présenter de danger (Extension de guidon, béquille...), la section des pneumatiques ne sera pas supérieure à 33mm (aménagements possibles pour les poussins et pré-licenciés).

- Le coureur doit passer la ligne d'arrivée avec les deux mains sur le guidon.
- Chaque coureur doit défendre ses chances jusqu'à l'arrivée.
- Lors des épreuves de cyclo-cross, le coureur part sans bidon et le ravitaillement est interdit.
- Lors des épreuves de vitesse et de sprint, le coureur part sans bidon,
- les cales-pieds ou les pédales automatiques sont conseillés (courroies sur pédales automatiques interdites).
- Pour les autres épreuves, le bidon est autorisé uniquement pour les catégories benjamins et minimes, le ravitaillement en course est interdit. Toutefois en cas de conditions particulières (fortes chaleurs...), seuls les arbitres pourraient autoriser un ravitaillement, les conditions et les modalités de ce ravitaillement seront définis avant le départ de la course.
- Les courses des pré-licenciés et poussins peuvent être encadrées par un ouvreuse et des entraîneurs en serre-file, ces accompagnateurs ne sont pas autorisés à aider les coureurs, il doivent rester neutres et **leur équipement sera réglementaire**. Ils devront être aguérés à cet exercice. Une préférence sera donnée aux animateurs/entraîneurs officiant en club.

Equipement vestimentaire et sécurité: Le port du casque à coque rigide et des gants est obligatoire (à l'échauffement et en compétition). Il en sera de même pour les animateurs/entraîneurs et les accompagnateurs à vélo.

Les épreuves:

Toutes les épreuves devront s'approcher au mieux du format proposé au TFJC, elles seront représentatives du travail pouvant être effectué dans toutes les écoles de vélo de la région.

Epreuves d'adresse (pour information seulement car hors TFJC):

Ces épreuves doivent pouvoir être réalisées dans un temps maximum:

- (Pré-licenciés: 2 minutes) 5 jeux maxi
- Poussins: 2 min 30secondes 8 jeux maxi
- Pupilles: 2 min 30secondes 8 jeux maxi
- Benjamins: 3 min 30 secondes 10 jeux maxi
- Minimes: 3 min 30 secondes 10 jeux maxi

(épreuve d'adresse sur parcours de cyclo-cross possible pour benjamins et minimes).

Epreuves de régularité:

Distance maximum:

- (Pré-licenciés: 2 km)
- Poussins: 5 km
- Pupilles: 10 km
- Benjamins: 15 km
- Minimes: 30 km

Epreuves de vitesse (pour information seulement car hors TFJC):

- (Pré-licenciés: sur une distance maximum de **50m** départ arrêté)
- Poussins: sur une distance maximum de **60m** départ arrêté
- Pupilles: sur une distance maximum de **60m** départ arrêté
- Benjamins: sur une distance maximum de **80m** départ arrêté
- Minimes: sur une distance maximum de **80m** départ arrêté

Cale-pied ou pédale automatiques conseillées pour les P-licenciés, obligatoires pour les autres catégories.

Le départ sera tenu, classement au temps, courroies sur pédales automatiques interdites.

Epreuves de sprints en série (3 séries):

Cette épreuve ne pourra pas être la première de la première manche du TRJC, ceci pour permettre un classement support des grilles de départ. Ces épreuves de sprint (départ arrêté) se feront de préférence par groupes de 8 coureurs (suivant nombre de coureurs au départ). Le départ sera tenu.

Chaque coureur devra pouvoir disposer d'un couloir de 80cm sur une longueur de 10m.

La longueur maximum du sprint est de (100m pour les poussins), de 350 m pour les pupilles à minimes. Les pré-licenciés ne prendront pas part aux épreuves de sprint.

Chaque coureur ne devra pas participer à plus de 3 sprints par jour (séries, ½ finale et finale) et devra pouvoir bénéficier d'¼ heure minimum de récupération entre chaque sprint.

Tous concurrent victime d'un incident mécanique reconnu ou non sera classé dernier de sa série.

Epreuves de sprints en individuel:

La longueur maximum du sprint est de 350 m pour les pupilles à minimes, 100m pour les poussins. Il sera possible de prévoir 2 sprints par coureur à condition de bénéficier d'un quart d'heure minimum de récupération entre les deux sprints.

Le classement pourra se faire soit sur la meilleure manche ou sur le cumul des 2 manches.

Les pré-licenciés ne prendront pas part aux épreuves de sprints individuels.

Epreuves de cyclo-cross:

L'épreuve comporte des obstacles naturels (buttes, fossés, arbres à contourner, obstacles à sauter...) et artificiels (planches (10cm), escaliers en montée avec piste de roulement...).

Tout franchissement d'obstacle doit pouvoir se faire à vélo ou par simple soulevé de vélo (le portage est interdit même s'il est travaillé en école de vélo à des fins d'apprentissage).

Départ en masse:

Durée maximum:

- P-licenciés: 5 minutes
- Poussins: 7 minutes
- Pupilles: 10 minutes
- Benjamins: 15 minutes
- Minimes: 20 minutes

Départs Individuels (privilégiant l'effort intense sur une courte durée, sans oublier la technique ====> Format TFJC):

Durée maximum:

- Poussins: 2 minutes
- Pupilles: 3 minutes
- Benjamins: 5 minutes
- Minimes: 7 minutes

Cyclo-cross Eliminator:

En 2 manches: 1ère manche avec les dossards pairs par exemple et 2ème manche les dossards impairs. Ensuite la première moitié des deux premières manches jouent pour les premières places et les autres pour les places suivantes.

- Pupilles: 5 minutes
- Benjamins: 7 minutes
- Minimes: 10 minutes

Contre la montre individuel:

Distance maximum:

- Poussins: 1,0 km
- Pupilles: 1,5 km
- Benjamins: 2,5 km
- Minimes: 4,0 km

Contre la montre par équipes:

Difficilement réalisable en compétition régionale, cette discipline du TFJC sera travaillée en stage avec les coureurs sélectionnés.

ARTICLE 4: Résultats.

La remise des prix de chaque épreuve sera organisée dans les meilleurs délais afin que chacun puisse y participer. Ils seront réputé définitifs seulement après publication sur le site internet du comité régional.

A l'issue de chaque manche il sera établi:

- un classement individuel du jour, cumul des points des différentes épreuves de la journée (incluant les coureurs des autres départements). En cas d'égalité entre deux coureurs après avoir compté le nombre de meilleures places, la priorité sera donnée à l'épreuve tirée au sort par le jury. Ce classement sera diffusé le jour même.
- un classement individuel cumulé des coureurs Lorrains qui sera diffusé sur le site internet du Comité Régional de Cyclisme des Lorraine dans la semaine suivant l'épreuve et dans tous les cas avant l'épreuve suivante.

ARTICLE 5: Classements.

Les clubs organisateurs devront transmettre les classements du jour au plus vite à la commission jeunes du Comité régional pour pouvoir établir rapidement un classement du TRJC mis à jour.

A. Classement individuel du jour:

Pour chaque catégorie, un classement individuel du jour est établi en tenant compte de tous les coureurs présents (coureurs du département et hors département).

B. Classement général individuel du Trophée:

Un classement individuel cumulé du Trophée est établi pour les seuls coureurs Lorrains après chaque compétition. A chaque épreuve, les coureurs reçoivent un nombre de points en fonction d'un barème établi en début de saison:

Un coureur présent au départ d'une épreuve mais contraint à l'abandon marquera 1 point.

ARTICLE 6: Récompenses – remise des prix.

Classements individuels du jour.

Au classement du jour, les trois premiers (garçons ou filles) seront récompensés par des coupes, médailles ou trophées, et éventuellement des prix. La première féminine sera également récompensée. Tous les autres jeunes coureurs devront être récompensés par des médailles ou des prix en nature.

Ces récompenses seront prévues par le club organisateur de la compétition.

Classements du Trophée à titre individuel.

Un classement provisoire individuel sera établi après chaque nouvelle compétition en tenant compte des points acquis lors des manches précédentes. Ce classement provisoire ne donnera pas lieu à récompenses.

Conformément aux dispositions en vigueur, les jeunes coureurs ne pourront recevoir que des prix en nature.

Pour les différentes remises des prix, tous les coureurs seront tenus de porter le maillot ou la veste de leur club.

ARTICLE 7: Sélections au Trophée de France des Jeunes Cyclistes.

En vue de leur participation au Trophée de France des Jeunes Cyclistes, la Commission Jeunes proposera une liste de coureurs au Conseiller Technique Régional qui sera le seul à la valider ou en demander une modification. Cette liste sera basée sur les observations faites par les membres de la commission tout au long des manches du TRJC et du championnat de Lorraine.